

FONCTIONNEMENT DU RÉGIME VOLANT

BEES coop fonctionne grâce à la participation de ses membres, il est donc obligatoire de faire des shifts au magasin. Les coopérateurs.rices qui ne peuvent pas se libérer le même jour toutes les 4 semaines pour faire leurs shifts peuvent choisir d'être "coopérateur.rice volant.e" plutôt que "coopérateur.rice régulier.ère". **Cela doit être une exception.**

Les volant.e.s peuvent choisir quand ils viennent faire leurs shifts. Les shifts disponibles pour les volants sont visibles sur l'intranet (https://gestion.bees-coop.be/shift_irregular_worker). Ils varient en fonction des shifts où il reste des places, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas occupés par des coopérateurs réguliers.

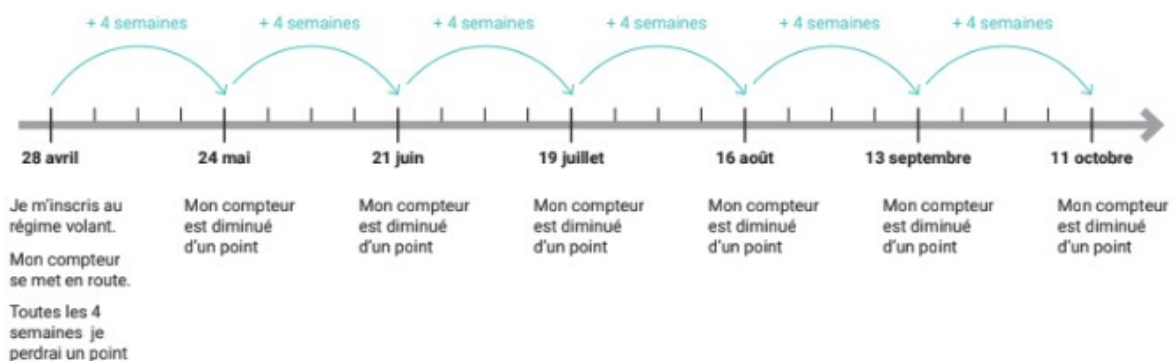
Les volant.e.s doivent faire bien attention à leur compteur de shifts. Ce compteur doit toujours être en positif.

Comment ça marche ?

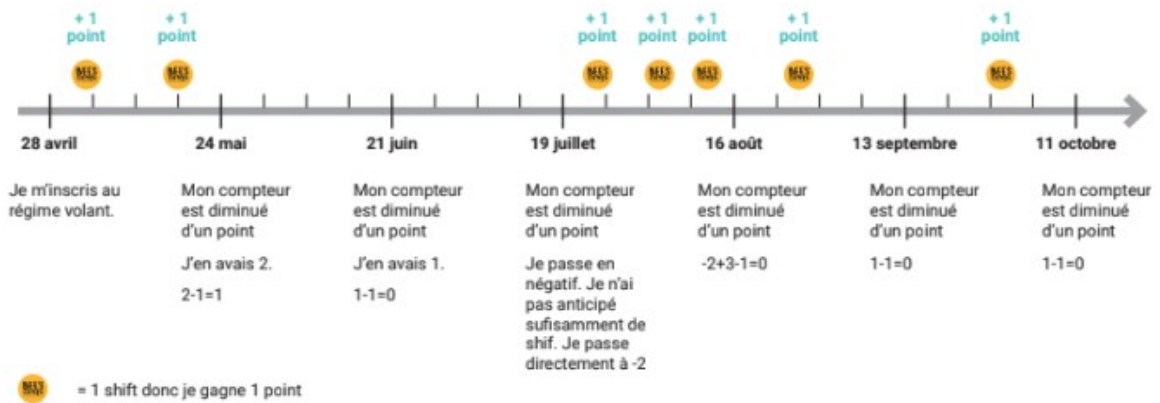
Tu as un compteur de shifts qui commence à compter à partir du **jour de ton inscription** comme "volant". À partir de ce jour et **toutes les 4 semaines**, ton compteur descend automatiquement d'un point (-1).

Quand tu fais un shift, ton compteur augmente d'un point (+1).

Ton compteur ne peut jamais tomber en négatif. Il faut donc faire un shift avant la fin de chaque période de 4 semaines. La date limite pour faire un shift s'appelle la "date d'alerte".



Si ton compteur passe en négatif, cela signifie que tu n'as pas fait assez de shifts à l'avance. Tu devras alors faire des shifts en plus. En effet, **si ton compteur est à "0" le jour de la "date d'alerte", il ne diminue pas d'1 point, mais de 2 points (-2)**. Tu dois faire ces 2 shifts avant le prochain décompte (4 semaines plus tard), et aussi un 3ème shift qui correspond à celui des 4 semaines en cours.



Il est donc important de **prévoir tes shifts bien à l'avance pour éviter tout problème.**

Si tu restes en négatif, ton compteur continuera de descendre de "-1" toutes les 4 semaines.

Par exemple : je suis à -2 et dans les 4 semaines qui suivent je fais un shift, mon compteur passe alors à -1, puis je ne fais plus d'autre shift, mon compteur repasse alors à -2 à la nouvelle date de décompte.

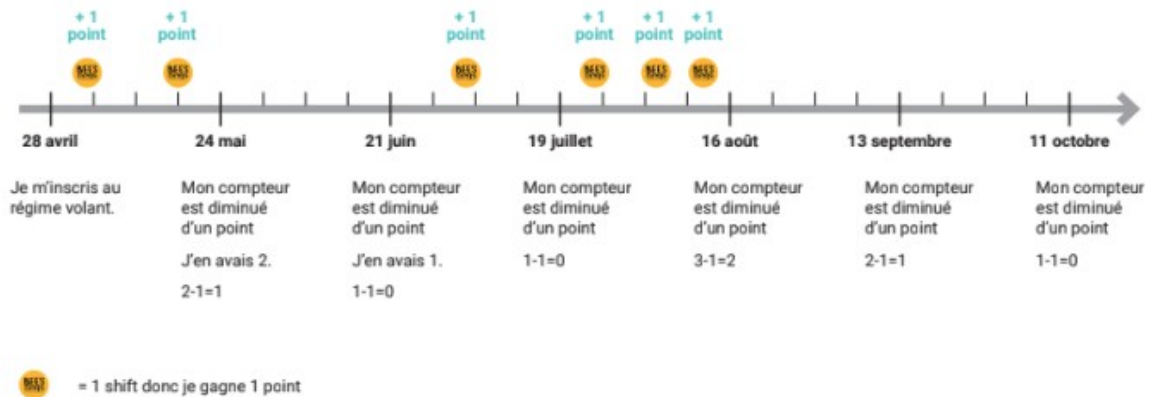
Pour éviter toute difficulté, il est donc important de veiller à ce que ton compteur soit au moins à "+1" à la veille de ta date d'alerte .

Les volant.e.s sont très fortement encouragé.e.s à **anticiper** en faisant **plusieurs shifts rapprochés** quand ils en ont le temps. De cette façon, ils/elles "prennent de l'avance" et évitent que leur compteur passe en négatif.

Que dois-je faire en pratique ?

> Je fais **un shift avant la fin de chaque période de 4 semaines**. La date avant laquelle il faut que je fasse un shift (la "date d'alerte") est visible sur mon intranet et à l'accueil du magasin lorsque je scanne ma carte.

> Je peux aussi **anticiper et faire plusieurs shifts au cours d'une même période de 4 semaines** (maximum 2 shifts par jour et 5 shifts par mois). C'est très recommandé. De cette façon, je cumule des points à mon compteur, ce qui me permet de ne pas travailler les 4 semaines suivantes si je le souhaite (voire les 8 semaines suivantes) :



Que faire si j'ai une période très chargée en perspective ?

Si je sais que je ne pourrai pas faire de shifts pendant une longue période, je dois **anticiper** et faire plusieurs shifts avant cette période chargée.

Si je suis absent pendant **plus de 16 semaines** (et moins d'un an), je peux être mis en congé pour toute la durée de mon absence. Je ne dois pas faire de shift pendant mon congé, mais je ne peux pas faire mes courses durant cette période.

Où consulter mon statut et ma date d'alerte ?

A l'accueil du magasin en scannant ma carte ou sur l'intranet (<https://gestion.bees-coop.be/my/shift>).

Comment m'inscrire à des shifts ?

Il y a deux possibilités pour s'inscrire à un shift :

- aller sur l'intranet (<https://gestion.bees-coop.be/my/shift>) sur la page "Mes shifts".
- ou
- écrire un email à volant@bees-coop.be (mais cela prend plus de temps).

Puis-je me décommander ?

Oui, jusqu'à **24 heures** avant le début de ton shift. Envoie un email à volant@bees-coop.be.

Que signifie mon statut ?

- **À JOUR**

Si tu es à jour cela signifie que ton compteur est à zéro ou en positif.

- **ALERTE**

Si tu es en alerte, c'est que tu n'as pas fait assez de shifts à l'avance. Ton compteur était à zéro à la date du décompte et il est alors passé en négatif (-2).

Tu as 4 semaines (à partir du décompte) pour faire deux shifts pour te remettre à jour (0). Pour les shifts de rattrapage, inscris-toi comme pour un shift normal.

Attention, en plus de ces deux shifts de retard, n'oublie pas de faire ton shift normal dans les mêmes délais (4 semaines), pour éviter d'avoir le même problème le mois suivant.

- **SUSPENDU**

Tu n'as pas fait suffisamment de shifts à l'avance et tu n'as pas rattrapé ton retard dans les délais prévus (4 semaines). Tu ne peux plus faire tes courses (tes mangeurs non plus).

Mais pas de panique, tu peux avoir un **délai de grâce** de 2 semaines pour faire tes shifts de rattrapage. Demande ce délai de grâce à l'accueil du magasin ou au bureau des membres. Pendant ce délai, tu peux faire tes courses. Pour les shifts de rattrapage, inscris-toi comme pour un shift normal.

- **GELÉ**

Si ton compteur passe à "-4" ton statut est automatiquement "gelé". Tu ne peux plus t'inscrire à des shifts. Tu ne peux plus venir faire tes courses (tes mangeurs non plus).

Pour "dégeler" ton statut ou si c'est une erreur de notre part, contacte membre@bees-coop.be ou passe au bureau des membres pendant les heures d'ouverture.